



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

Contrôle cantonal des finances

Rapport de gestion de l'année 2018

L'ESSENTIEL, EN BREF

➤ Le Contrôle cantonal des finances (CCFI), un organe indépendant et professionnel chargé de la surveillance financière de l'État

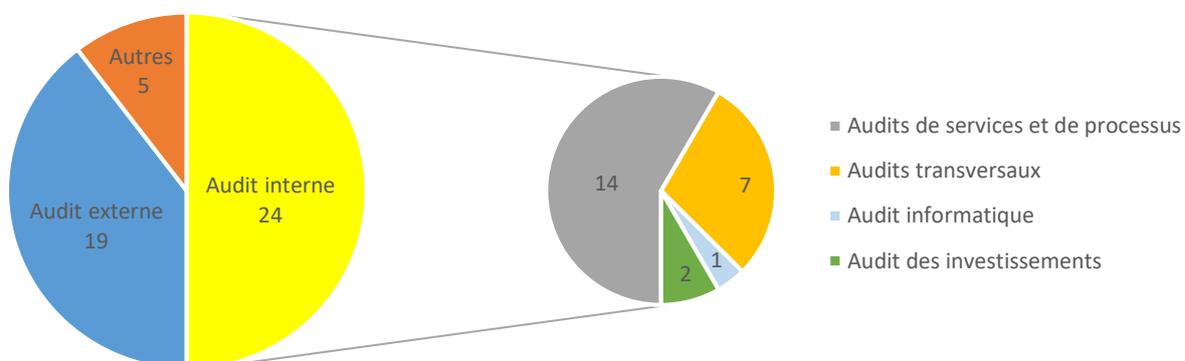
Le CCFI est l'organe **indépendant** et **autonome** chargé de la surveillance financière de l'État de Neuchâtel, au sens large. Il exerce également ses missions auprès d'établissements de droit public ou d'entités subventionnées. Il ne dépend hiérarchiquement ni du Conseil d'État, ni d'un département et son activité n'est régie que par la [Loi sur le contrôle des finances \(LCCF\)](#) et son règlement. Le CCFI traite directement avec les entités et les personnes soumises à sa surveillance, dispose de **tout pouvoir d'investigation** et peut intervenir en tout temps, sans en référer à quiconque. Il compte 11 collaboratrices et collaborateurs (9.65 EPT), dont 9 auditrices et auditeurs, parmi lesquels 4 sont au bénéfice d'un agrément d'expert-e-réviseur-e délivré par l'Autorité fédérale de surveillance de la révision.

➤ Des faits marquants de 2018 qui ont contraint le CCFI à adapter sa planification

- ❖ Un effectif incomplet et le recrutement de trois collaborateurs au 2^e semestre seulement.
- ❖ Le retraitement MCH2 du bilan de l'État au 1^{er} janvier 2018.
- ❖ L'introduction d'un nouveau système de gestion et d'information de l'État (SIGE), impactant de manière significative les processus de gestion financière de l'État et les techniques d'audit à mettre en œuvre par le CCFI.
- ❖ L'exécution pour la première fois d'un audit ordinaire sur les comptes 2018 de l'État.

➤ L'émission de 48 rapports en relation avec les différentes missions du CCFI

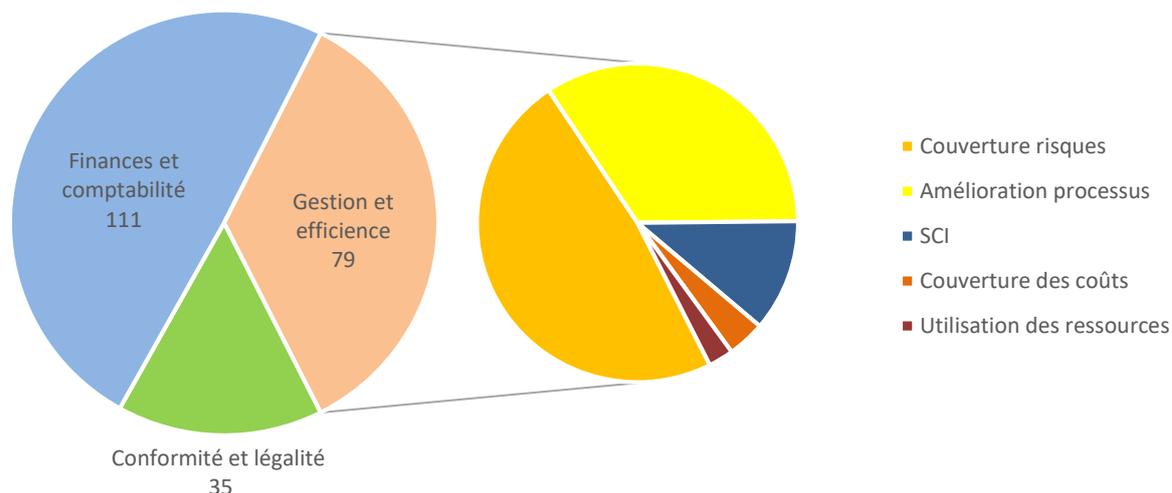
Le CCFI a déposé **48 rapports** d'audit en 2018.



Le CCFI effectue notamment des prestations d'**audit externe** en tant qu'**organe de révision** de l'État de Neuchâtel, de l'Université, du Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), de Neuchâtel Vins et Terroir (NVT), de Latitude 21 et d'Arcjurassien.ch.

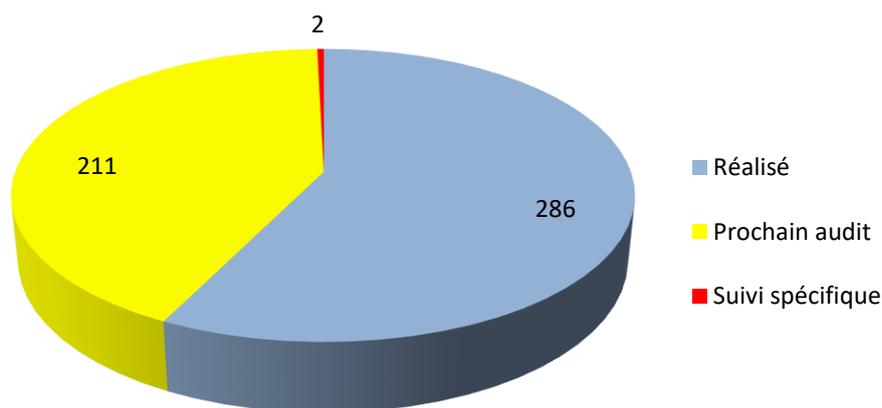
➤ **Une grande proportion d'observations à valeur ajoutée pour les audités et pour l'État**

Le CCFI a émis 225 observations découlant de ses audits en 2018, réparties dans les catégories suivantes :



➤ **Un suivi pluriannuel de la mise en œuvre des demandes et recommandations**

Le CCFI vérifie la mise en œuvre ultérieure des demandes et recommandations qu'il émet. La statistique ci-dessous prend en compte les 499 demandes et recommandations émises depuis 2015.



Au 31 décembre 2018, **57% des demandes ou recommandations** émises depuis 2015 ont été mises en œuvre. 211 de ces observations feront l'objet d'un suivi dans le cadre d'un audit planifié ultérieurement, leur criticité ne justifiant pas un suivi immédiat de la part du CCFI. Néanmoins, un grand nombre d'entre elles ont vraisemblablement déjà été mises en œuvre.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	6
2. LES MISSIONS DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES	6
2.1 Missions d'audit interne	6
2.2 Missions d'organe de révision	7
2.3 Autres missions	7
3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018	8
4. RÉSULTAT DES TRAVAUX D'AUDIT 2018	10
4.1 Rapports émis par type de prestation	10
4.2 Statistique et suivi des observations.....	10
4.2.1 Type d'observations	10
4.2.2 Statistiques des observations	11
4.2.3 Suivi des observations	13
4.3 Considérations générales.....	14
4.3.1 <i>Optimisation du système de contrôle interne et de la gestion des risques de l'administration cantonale neuchâteloise</i>	14
4.4 Vérification dans les entités de l'administration cantonale.....	15
4.4.1 <i>Vérifications effectuées annuellement dans un service ou une école</i>	15
4.4.2 <i>Vérifications d'offices et de services effectuées selon la planification pluriannuelle</i>	16
4.4.3 <i>Vérifications de processus</i>	17
4.4.4 <i>Vérifications à l'improviste</i>	17
4.5 Mandats d'audit externe	18
4.6 Vérifications transversales.....	18
4.7 Certification de décomptes en vue d'obtenir des subventions fédérales.....	19
4.8 Audit informatique	20
4.9 Vérification des investissements	21
4.10 Mandats spéciaux	21
4.11 Surveillance financière.....	21
5. AUDITS EFFECTUÉS EN 2018 - RAPPORTS À ÉMETTRE	22
5.1 Audits terminés.....	22
5.2 Audits en cours	22

6.	AUTRES ACTIVITÉS	23
6.1	Colloques, groupes de travail	23
6.2	Conseils et renseignements.....	23
7.	GESTION DU SERVICE DURANT L'ANNÉE 2018.....	24
7.1	Le personnel et les effectifs.....	24
7.2	Les prestations effectuées en 2018.....	25
7.3	Le rapport GestionNE	26
7.3.1	Les enquêtes de satisfaction	26
7.3.2	Le suivi des objectifs.....	26
7.4.3	La revue annuelle de qualité (évaluation interne)	27
7.4.4	L'audit externe périodique (évaluation externe).....	28
7.5	La communication et les instruments d'information	28
8.	RELATIONS EXTERNES, COLLABORATIONS, AFFILIATIONS	28
8.1	Relations avec les commissions du Grand Conseil	28
8.2	Relations avec le Conseil d'État et les départements	29
8.3	Relations avec les chefs de service	29
8.4	Collaboration et conférences intercantionales	30
8.5	Associations professionnelles	30

ANNEXE - LISTE DES RAPPORTS DÉPOSÉS DURANT L'ANNÉE 2018

1. INTRODUCTION

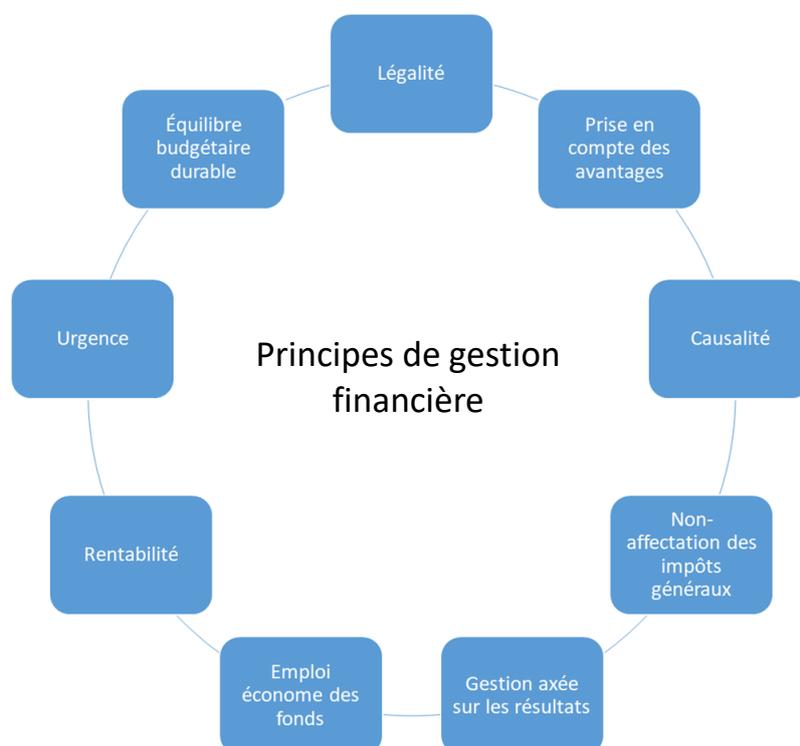
Le présent rapport est établi en vertu de l'article 23, alinéa 1 de la [Loi sur le contrôle des finances \(LCCF\)](#).

2. LES MISSIONS DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

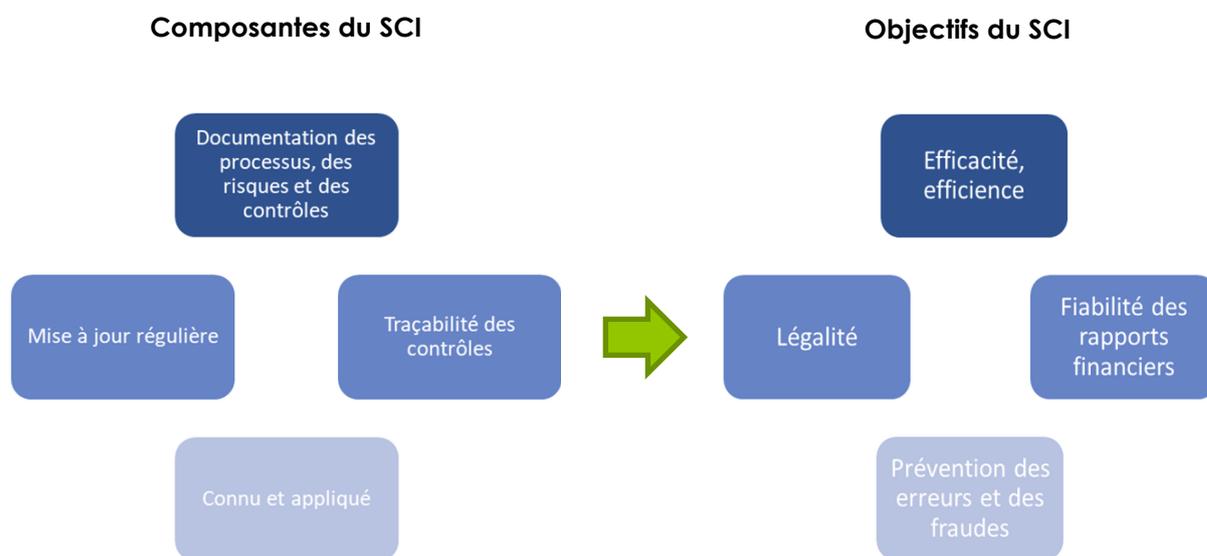
2.1 Missions d'audit interne

(basées sur les Normes internationales pour la pratique de l'audit interne)

- Contrôler **la gestion financière** des départements et des services de l'administration cantonale, y compris les investissements. Les principes de gestion financière découlent de l'article 11 de la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) et sont les suivants :



- Contrôler la **fiabilité des systèmes de contrôle interne (SCI)** et des applications informatiques. En ce qui concerne le SCI, il s'agit de vérifier le respect de l'Arrêté du Conseil d'État sur la gestion des risques et le contrôle interne.



2.2 Missions d'organe de révision

(basées sur les Normes d'audit suisses NAS)

- Auditer les comptes annuels **de l'État** (contrôle ordinaire)
- Auditer les comptes annuels **d'entités autonomes proches de l'État** (Université, Service cantonal des automobiles, etc.)

2.3 Autres missions

- Effectuer des **mandats spéciaux** pour le compte du Conseil d'État, de la Commission de gestion du Grand Conseil (COGES), de la Commission des finances du Grand Conseil (COFI) ou du Conseil de la magistrature
- Attester des **décomptes de subventions**, notamment en vertu d'exigences fédérales
- **Conseiller** les départements et les services de l'administration cantonale

3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2018

Des effectifs incomplets jusqu'au 1^{er} novembre 2018 et le recrutement d'une collaboratrice et de deux collaborateurs

Trois postes ont été **vacants** durant l'année 2018 et n'ont pu être totalement repourvus qu'au 1^{er} novembre, compte tenu des restrictions imposées par l'absence de budget au début de l'année et de la durée des processus de recrutement.

L'**effectif** du CCFI a donc été **incomplet** une grande partie de l'année, et particulièrement au premier semestre, qui est traditionnellement la période la plus chargée. Les délais d'émission des rapports d'organe de révision pour l'État et les entités paraétatiques concernées ont néanmoins pu être respectés.

Un retraitement des comptes de l'État au 1^{er} janvier 2018

Le **passage au MCH2** prévu par la LFinEC a impliqué un **retraitement complet** du bilan d'ouverture de l'État au 1^{er} janvier 2018. Le CCFI, en tant qu'organe de révision de l'État, devra attester de la conformité de ces opérations dans le cadre de son rapport d'audit sur les comptes 2018, qui sera émis en avril 2019. Afin d'anticiper au mieux les problèmes éventuels et permettre leur correction avant l'audit final, le CCFI a estimé prioritaire de vérifier, **de manière préventive** les principaux éléments mentionnés dans le Rapport 18.022 du Conseil d'État au Grand Conseil informant sur le retraitement des postes du bilan au 1^{er} janvier 2018 selon les dispositions de la LFinEC et les normes MCH2. Ce contrôle, particulièrement **technique, complexe, et donc chronophage**, a nécessité près de 100 jours d'audit.

L'introduction du nouveau système d'information et de gestion de l'État (SIGÉ)

L'introduction du **SIGÉ**, le nouveau système d'information et de gestion de l'État, a également obligé le CCFI à revoir la planification de ses audits. En effet, les modifications introduites au 1^{er} janvier 2018 ne consistent pas uniquement en des **développements informatiques** mais ont induit des modifications significatives de nombreux processus opérationnels avec des répercussions dans les domaines **administratifs, comptables et organisationnels**. Par conséquent, le CCFI a estimé prioritaire d'effectuer des analyses des nouveaux processus et d'en vérifier l'adéquation sur les plans des **risques** et de l'**efficience**, au début de leur mise en œuvre. Étant donné la forte automatisation des processus et le recours à des validations par workflows, il a aussi été nécessaire d'effectuer un audit informatique des autorisations, avec l'aide d'un **mandataire spécialisé** dans l'environnement SAP.

Par ailleurs, le CCFI recourant lui aussi aux processus susmentionnés, il a dû consacrer des ressources importantes à cette mutation, afin d'adapter son organisation, son fonctionnement et sa documentation.

Le passage à un audit ordinaire des comptes 2018 selon les normes d'audit suisses (NAS)

Conformément aux dispositions de la LFinEC, les comptes 2018 seront les premiers à faire l'objet d'un **audit ordinaire** au sens des NAS, avec un **rapport au Grand Conseil** qui formulera une recommandation d'approbation, avec ou sans réserve, ou de renvoi au Conseil d'État. Auparavant, le CCFI effectuait annuellement un audit du bouclage sur une base ad hoc.

Ce nouvel audit implique notamment de vérifier et d'attester l'**existence d'un système de contrôle interne**, dont le CCFI avait relevé dans son rapport sur les comptes 2017 qu'il ne répondait pas encore aux exigences. Par ailleurs, l'application formelle des NAS implique de la part du CCFI des **travaux supplémentaires** dans plusieurs domaines, tant au niveau de la **stratégie d'audit**, de la **planification** que des **procédures d'audit** à mettre en œuvre. Compte tenu des délais très courts du processus de bouclage des comptes 2018, une grande partie de ces travaux ont été anticipés au courant de l'année 2018 déjà.

Une planification 2018 adaptée à plusieurs reprises

Le CCFI est régulièrement amené à modifier sa planification en cours d'année, pour diverses raisons. Il peut s'agir notamment de **problèmes de ressources au CCFI** ou de **difficultés rencontrées par les entités auditées**, qui empêcheraient la réalisation d'un audit efficace (absences imprévues de répondants, restructurations en cours, grands projets mobilisant toutes les ressources, préparation insuffisante). Dans la mesure du possible, ces audits sont remplacés par d'autres, parfois avancés d'une année par rapport à la planification initiale.

Compte tenu des **divers événements** relatés ci-dessus, le CCFI a dû adapter son programme de travail à plusieurs reprises, dans un contexte de ressources insuffisantes, notamment durant le premier semestre.

Les travaux en relation avec le retraitement MCH2 et les processus SIGE étaient d'autant plus nécessaires que le CCFI devait acquérir un maximum de connaissance de ces aspects dans la perspective de l'audit annuel des comptes 2018 de l'État. Il ne semblait pas prioritaire voire pertinent, d'effectuer des audits sur les comptes 2017 et la gestion de certains services, qui auraient potentiellement amené des recommandations en lien avec des processus **voués à être remplacés** à brève échéance.

Il a donc été décidé **d'annuler tous les audits planifiés** pour le deuxième semestre de 2018 et de se focaliser exclusivement sur l'audit informatique des autorisations, l'audit du retraitement du bilan au 1^{er} janvier 2018 et les audits des nouveaux processus.

4. RÉSULTAT DES TRAVAUX D'AUDIT 2018

4.1 Rapports émis par type de prestation

Le CCFI a déposé **48 rapports** (58 en 2017) qui peuvent être répartis dans les catégories suivantes :

Catégories	2018	2017
Mandats d'audit externe	19	21
Vérification dans les offices et services de l'administration cantonale	14	26
Vérifications transversales	7	3
Audit informatique	1	1
Vérification des investissements	2	1
Total mandats d'audit interne	24	31
Mandats spéciaux	0	1
Certification de décomptes de subventions	3	3
Surveillance financière	2	2
Total autres mandats	5	5
Total	48	58

4.2 Statistique et suivi des observations

4.2.1 Type d'observations

Les **observations à valeur ajoutée** qui ressortent du tableau de bord sont les demandes et les recommandations.

Elles se définissent ainsi :

- **Une recommandation** constate une **lacune ou une possibilité d'amélioration** (en principe pas d'une importance majeure) de la situation existante, mais laisse le choix à l'entité concernée de l'appliquer ou non. L'entité concernée doit dans ce cas faire part de sa prise de position au CCFI et **assume la responsabilité** de son choix. Le CCFI effectue un **suivi de la mise en œuvre** des recommandations.
- **Une demande** constate une **lacune ou une possibilité d'amélioration d'une importance significative** et revêt un **caractère impératif** pour l'entité concernée. Cette dernière doit informer le CCFI des actions entreprises ou des délais prévus pour les

entreprendre. Le CCFI effectue un **suivi particulier** de la mise en œuvre des demandes les plus importantes. Les autres font l'objet d'une analyse à l'occasion de l'audit suivant.

Les rapports d'audit contiennent un troisième type d'observations, la **remarque**, qui constate **une irrégularité ponctuelle** (erreur, manquement, non-respect d'une base légale) et la porte à la connaissance des lecteurs. Compte tenu de son **caractère non répétitif**, la remarque n'implique pas d'action ou de réponse des intéressés au CCFI.

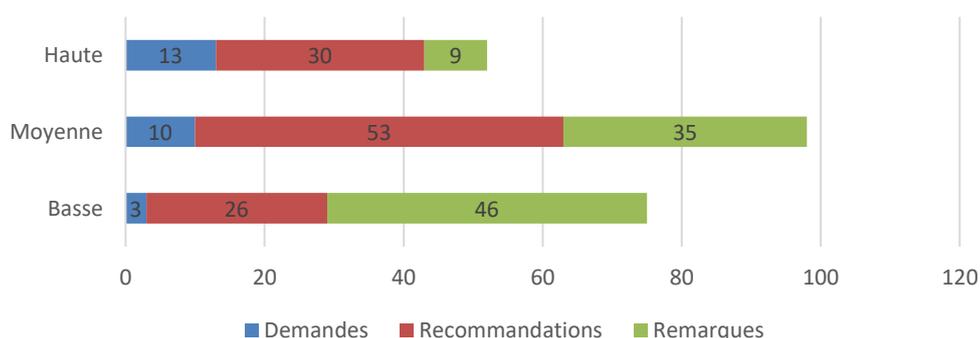
Afin de faciliter la lecture de la synthèse des rapports, certaines observations peuvent **regrouper ou résumer plusieurs irrégularités de même nature**, constatées au cours de l'audit (par exemple infractions au principe d'échéance ou au principe de spécialité de la dépense). Par conséquent, la statistique des observations ne reflète pas exactement le nombre d'observations **individuelles**, qui sont en réalité plus nombreuses.

4.2.2 Statistiques des observations

Les rapports émis par le CCFI en 2018 contiennent au total **225 observations** (demandes, recommandations et remarques). L'importance des observations est évaluée par rapport aux risques qu'elles sous-tendent, qui peuvent être de niveau **haut, moyen** ou **bas**.

Le fait de qualifier les risques liés aux observations émises par le CCFI permet de **mieux sensibiliser** les destinataires à l'importance accordée par l'auditeur aux problèmes soulevés et **aux risques** que doit couvrir l'entité concernée en répondant positivement aux demandes et recommandations. Les entités auditées sont sensibles à cette manière de procéder et les discussions finales des projets de rapports avec les responsables des entités concernées sont souvent denses et fructueuses.

Observations 2018 par type et importance



Les observations émises par le CCFI peuvent se classer en **trois domaines principaux** :

Le domaine **« Finances et comptabilité »** comprend les observations en lien avec les comptes et les budgets. Il s'agit notamment de toutes les observations concernant le respect des **principes comptables** et de présentation des comptes ressortant de la Loi sur les finances.

Le domaine « **Gestion et efficience** » comprend des observations qu'on peut qualifier d'observations à **valeur ajoutée**. Il s'agit en effet le plus souvent de demandes ou de recommandations visant à améliorer le fonctionnement ou la gestion des entités concernées.

Le domaine « **Conformité et légalité** » reflète le résultat des audits s'agissant **du respect des bases légales**, à part celles ressortant de la Loi sur les finances. Il s'agit en particulier des bases légales régissant l'activité « métier » des entités concernées, mais aussi de bases légales spécifiques à certains domaines comme la TVA ou les marchés publics.

S'agissant des **compétences respectives des commissions du Grand Conseil** (articles 83 et 88 de la Loi d'organisation du Grand Conseil (OGC)), on peut considérer que, d'une certaine manière, le domaine « Finances et comptabilité » concerne principalement la Commission des finances alors que les deux autres concernent plutôt la Commission de gestion.

Pour 2018, les observations du CCFI se répartissent comme suit dans les domaines susmentionnés :

Finances et comptabilité	111
Différence de caisse	1
Échéance	23
Évaluation	39
Imputation comptable	12
Présentation	3
Règles budgétaires	10
Régularité comptable	16
Transparence	7
Gestion et efficience	79
Amélioration processus	27
Couverture des coûts	3
Couverture risques	38
SCI	9
Utilisation des ressources	2
Conformité et légalité	35
Légalité	35
Total	225

Les réformes de l'administration en cours, en particulier l'introduction du SIGE, devraient normalement avoir pour effet de **diminuer les constats** relatifs aux aspects financier et de conformité. Dès lors, le CCFI espère pouvoir consacrer davantage de ressources aux problématiques de gestion et d'efficience, **source de valeur ajoutée**.

4.2.3 Suivi des observations

Les observations font l'objet d'un **suivi** par le CCFI en **deux étapes** distinctes : la première consiste à obtenir la **position de l'entité** auditée sur les demandes et recommandations du CCFI, leur acceptation, la manière et les délais envisagés pour la mise en œuvre. Dans le cadre de la seconde étape, le CCFI vérifie la mise en œuvre effective des demandes et des recommandations.

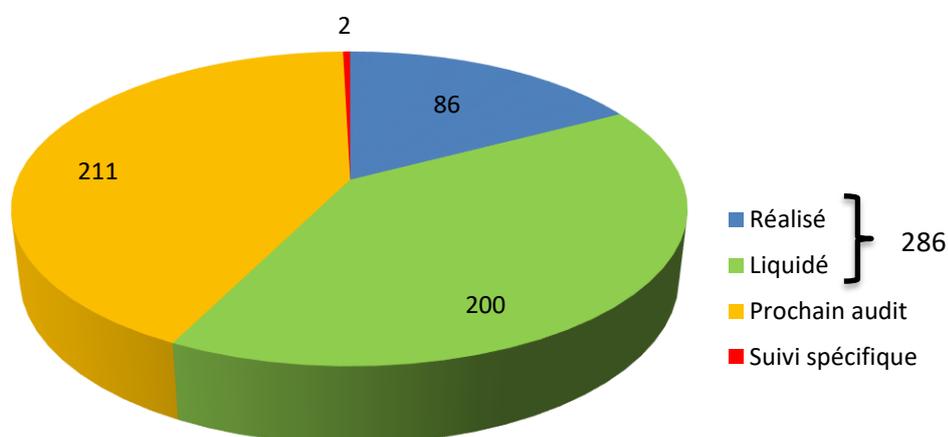
Réception de la position de l'entité auditée sur les demandes et recommandations

Seules **16 observations** ont le statut « à recevoir » au 31 décembre 2018. Ces observations ressortent de rapports émis à la fin de l'année 2018 et ont **un délai de réponse fixé en 2019**. Les entités concernées ne sont donc pas en retard dans le traitement du rapport du CCFI.

Suivi de la mise en œuvre des demandes et recommandations

Le suivi de la **mise en œuvre** des demandes et recommandations acceptées est géré dans le cadre d'un processus spécifique, qui **priorise les observations importantes**, les autres faisant l'objet d'un suivi à l'occasion du prochain audit. Chaque rapport du CCFI rend compte du suivi des **observations de l'audit précédent**.

Le CCFI dispose d'un suivi statistique de la **mise en œuvre** de ses observations depuis 2015. La statistique prend en compte les 499 demandes et recommandations émises depuis 2015.



- Le statut « **liquidé** » signifie que la mise en œuvre a été effectuée et qu'un contrôle par le CCFI a été réalisé ou n'est pas nécessaire (par exemple pour des risques faibles).
- Le statut « **réalisé** » signifie que l'entité a informé que la mise en œuvre a été effectuée mais qu'un contrôle du CCFI doit encore avoir lieu, le plus souvent à l'occasion du prochain audit.

- Au 31 décembre 2018, **57% des demandes ou recommandations** émises entre 2015 et 2018 ont été mises en œuvre.
- 211 demandes ou recommandations feront l'objet d'un suivi dans le cadre d'un audit ultérieur, leur importance ne justifiant pas un suivi immédiat de la part du CCFI. Néanmoins, un grand nombre d'entre elles ont été vraisemblablement déjà été mises en œuvre.

4.3 **Considérations générales**

4.3.1 Optimisation du système de contrôle interne et de la gestion des risques de l'administration cantonale neuchâteloise

Dans sa volonté d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'administration cantonale neuchâteloise (ACN), le Conseil d'État a pris, le 29 mai 2007, un [Arrêté sur la gestion des risques et le contrôle interne](#), qui vise à ce que les services et offices de l'ACN disposent d'un système de contrôle interne (SCI) standardisé, c'est-à-dire qui présente les caractéristiques ci-après :

- Les **processus** principaux de l'entité font l'objet d'une documentation descriptive à jour
- Les **risques essentiels** de l'entité sont identifiés
- La **traçabilité des contrôles** effectués est assurée
- Les **contrôles** sont ajustés lorsque les risques évoluent

Les objectifs du SCI sont les suivants :

- **respect des lois**, règlements et directives applicables (légalité)
- **réalisation des objectifs** stratégiques et opérationnels (efficacité, efficience)
- **fiabilité des rapports** financiers (comptes, budgets, etc.) (reporting)
- **prévention, réduction et détection** des erreurs et irrégularités (erreurs, fraude)

L'activité des entités de l'ACN est déjà régie par un certain nombre de règles, principes et directives qui constituent un SCI. Par contre, le plus souvent, ce SCI n'a pas été conçu au moyen **d'une systématique** assurant **la couverture des risques importants** et n'est pas documenté de manière suffisante. Afin d'aider les entités à se mettre en conformité avec l'objectif fixé, le CCFI avait développé à la demande du Conseil d'État un **concept d'optimisation du SCI**. Les obligations des services en matière de SCI sont maintenant prises en compte par QualitéNE, le système de gestion de la qualité mis en place par l'Office d'organisation (OORG).

Le CCFI **contrôle l'existence et la fiabilité du système de contrôle interne** des services et offices de l'administration cantonale, conformément aux dispositions de l'article 6, alinéa 3 du Règlement sur le contrôle des finances, et en rend compte spécifiquement dans **chacun de ses rapports**. De plus, le CCFI fait un point de situation lors de sa rencontre annuelle avec chaque chef-fe de département.

Même si des progrès ont probablement été effectués par certains services depuis le dernier passage du CCFI, la situation globale n'est toujours pas satisfaisante.

L'existence d'un SCI approuvé constitue **le moyen principal et le plus efficace de lutte contre la fraude et la corruption**.

Le CCFI envisage un audit transversal du SCI de l'État en 2019.

4.4 **Vérification dans les entités de l'administration cantonale**

Les **14 rapports** d'audit des offices et services de l'administration cantonale peuvent être répartis de la manière suivante :

Catégories	2018	2017
Vérifications effectuées annuellement	4	6
Vérifications selon la planification pluriannuelle	7	13
Vérifications de processus	1	1
Vérifications à l'improviste	2	6
Total	14	26

Cette prestation comprend tous les **centres financiers** inclus dans les **comptes de l'État**, y compris les autorités législatives, exécutives et judiciaires. La réduction du nombre d'audits de cette catégorie en 2018 découle des faits marquants évoqués au [chapitre 3](#).

4.4.1 Vérifications effectuées annuellement dans un service ou une école

Le CCFI s'appuie sur une planification pluriannuelle. Il ressort de cette planification, basée sur une analyse des risques, qu'un certain nombre d'entités de l'administration cantonale doivent être révisées chaque année. **4 rapports** de cette catégorie ont été émis en 2018.

Titre	Type de contrôle
Centre interrégional de formation de police - École de Colombier	Vérification des comptes de l'exercice 2017 et audit de gestion
Service des contributions	Vérification des comptes de l'exercice 2016 et audit de gestion
Conservatoire de musique neuchâtelois	Vérification des comptes de l'exercice 2017 et audit de gestion
Service des contributions	Vérification des comptes de l'exercice 2017 et audit de gestion

4.4.2 Vérifications d'offices et de services effectuées selon la planification pluriannuelle

À l'exception des entités auditées annuellement, comme précisé ci-avant, les autres offices, services ou écoles sont auditées **selon l'importance du risque** dans une périodicité théorique de **2 à 6 ans**.

Pour les analyses de services, la définition des objectifs de révision est effectuée suite à une analyse des risques propre à l'entité. **Les contrôles orientés procédures** sont préférés à ceux orientés résultats pour les domaines financièrement importants et qui traitent des données de masse. Une organisation appropriée et un système de contrôle interne répondant aux exigences fixées dans l'Arrêté sur la gestion des risques et le contrôle interne doivent notamment **garantir que les comptes sont conformes aux règles de la comptabilité publique et à la LFinEC**. Cet objectif est pris en compte dans toutes les analyses de risques du CCFI.

Certains services gèrent leurs prestations à l'aide d'une application informatique spécifique. Ces applications dites « métier » sont généralement utilisées par les auditeurs dans le cadre du déroulement des travaux de contrôle.

7 rapports de vérification d'offices et de services ont été délivrés en 2018.

Titre	Type de contrôle
Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte	Vérification des comptes de l'exercice 2016 et audit de gestion
Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises	Vérification des comptes de l'exercice 2016 et audit de gestion
Service des communes	Vérification des comptes de l'exercice 2016 et audit de gestion

Titre	Type de contrôle
Service des transports	Vérification des comptes de l'exercice 2016 et audit de gestion
Service des formations postobligatoires et de l'orientation	Vérification des comptes de l'exercice 2016 et audit de gestion
Service de la géomatique et du registre foncier	Vérification des comptes de l'exercice 2016 et audit de gestion
Ministère public	Vérification des comptes de l'exercice 2017 et audit de gestion

4.4.3 Vérifications de processus

Les **méthodes de travail** du CCFI ont évolué ces dernières années, notamment vers des **contrôles orientés processus** permettant de couvrir de manière plus efficace des domaines pour lesquels le nombre de transactions rend incomplètes ou impraticables les vérifications orientées résultats. Le résultat des analyses orientées sur les processus permet au service d'établir par la suite **un plan annuel de travail** qui couvre les points de contrôle les plus sensibles, de s'assurer de l'évolution des procédures de contrôle interne en place et de suivre les recommandations émises dans les rapports précédemment délivrés.

Il résulte de ce qui précède que la plupart des audits comprennent des travaux **orientés sur les processus** et le système de contrôle interne, en complément à d'autres méthodes d'audit. Dès lors, les audits exclusivement orientés processus sont rares. Néanmoins, compte tenu des ressources limitées dont dispose le CCFI, la réalisation d'**audits partiels**, souvent focalisés sur certains **processus opérationnels** spécifiques, se développe.

Titre	Type de contrôle
Service de l'action sociale Office cantonal de l'assurance-maladie	Vérification de la gestion financière de l'exercice 2017 et audit de gestion - processus subsides LAMAL

4.4.4 Vérifications à l'improviste

Le CCFI effectue chaque année, à des fins préventives, et parfois à la demande des responsables d'entités, un certain nombre de **contrôles à l'improviste de la gestion des liquidités**, principalement des caisses et des coffres-forts. Ces contrôles, non prioritaires, sont effectués en profitant de petites plages libres dans le programme du service. Pour l'année 2018, les contrôles suivants ont été effectués :

Titre	Type de contrôle
Chancellerie d'État	Contrôle de caisse et de coffre-fort
Lycée Denis-de-Rougemont	Contrôle de caisse et de coffre-fort

4.5 Mandats d'audit externe

Les **19 rapports** déposés en 2018 par le CCFI se répartissent dans les deux catégories suivantes :

Catégories	2018	2017
Mandats de révision annuelle d'entités paraétatiques	18	19
Mandats de révision annuelle concernant des prestations spécifiques fournies à des partenaires externes par des offices ou services de l'administration cantonale	1	2
Total	19	21

4.6 Vérifications transversales

Les contrôles transversaux sont des audits effectués annuellement **sur la base d'analyses de processus et de risques** qui concernent les **services centraux** dans leur activité pour le reste de l'administration (bouclage des comptes, traitements, amortissements, etc.). Ces audits complètent avec une **vision transversale** les vérifications effectuées dans les services. Le CCFI a déposé **7 rapports** de cette catégorie en 2018.

Titre	Type de contrôle
Service des formations postobligatoires et de l'orientation	Vérification des traitements des enseignants des centres professionnels et des lycées pour 2016
Service des ressources humaines	Vérification des traitements 2016-2017 (du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017)

Titre	Type de contrôle
Office d'organisation	Rapport relatif à l'audit du processus GestionNE de l'État de Neuchâtel
Service financier	Rapport détaillé relatif à la vérification du bouclage des comptes 2017 de l'État de Neuchâtel
Service de l'action sociale « Facture sociale »	Analyse du décompte annuel 2016
Comptes de l'État de Neuchâtel	Vérification du « retraitement MCH2 » au 1 ^{er} janvier 2018
Service des ressources humaines	Audit des processus liés à la gestion des traitements

4.7 Certification de décomptes en vue d'obtenir des subventions fédérales

Certains offices fédéraux continuent d'exiger la **certification par le CCFI** des décomptes financiers envoyés par les services, offices et écoles de l'administration cantonale. C'est notamment le cas du **Secrétariat d'État à l'économie (SECO)**, de l'**Office fédéral de la santé publique (OFSP)** ou du domaine des **mandats Interreg**. Le développement de ce type de mandats imposés de l'extérieur consomme des ressources au détriment de celles affectées à la vérification des services et offices de l'administration cantonale. Dans la mesure du possible, le CCFI facture ce type de prestations.

3 rapports de cette catégorie ont été émis en 2018. Ils font l'objet d'un texte d'attestation succinct :

Titre	Domaine
CEFNA Formation continue	Chômage LMMT - SECO
Evologia	Chômage LMMT - SECO
Subsides fédéraux d'assurance-maladie OCAM	LAMAL - OFSP

4.8 **Audit informatique**

Généralités

L'audit informatique a pour but de s'assurer que les activités informatiques d'une entreprise ou d'une administration se déroulent conformément aux règles et aux usages professionnels, appelés de manière traditionnelle les **bonnes pratiques**. L'audit informatique consiste à évaluer le **niveau de maturité** de l'informatique de l'entité en se basant sur un référentiel comme par exemple CobIT (Control Objectives for Information and related Technology, en français Objectifs de contrôle de l'Information et des Technologies associées). Il existe **deux types** de contrôles informatiques :

- Les **contrôles applicatifs** sont les contrôles intégrés aux applications. Ces derniers peuvent être manuels ou automatiques. Les contrôles typiques portent notamment sur l'exhaustivité et l'exactitude des saisies et des traitements ou sur la validité des saisies.
- Les **contrôles informatiques généraux** (ci-après ITGCs) constituent la base pour un fonctionnement en bonne et due forme des contrôles applicatifs automatisés. Les ITGCs couvrent les risques inhérents aux droits d'accès, à la qualité et la sécurité des données ou encore à la maintenance et aux changements des systèmes (matériel et logiciel).

L'examen des applications informatiques du système financier et comptable fait partie des **missions légales** du CCFI. L'introduction du SIGE augmente encore la nécessité des audits dans ce domaine en raison de la **standardisation**, de la **centralisation**, et de la **dématérialisation** des processus opérationnels que la réforme engendre. En effet, si des plus-values significatives peuvent être attendues par l'introduction de **contrôles automatisés** dans les applications informatiques, il est néanmoins nécessaire de vérifier leur mise en œuvre et d'assurer la couverture des risques essentiels. Ceci est d'autant plus important que le SIEN doit actuellement affecter à la gestion de ses projets de nombreuses ressources clés, qui assument des tâches opérationnelles, et qui sont surchargées. **Un effort particulier a dû être consenti par le CCFI en 2018** et devra être maintenu les années suivantes dans ce domaine.

Toutefois, le CCFI ne dispose pas de toutes les compétences à l'interne pour effectuer ce type d'audit hautement spécialisé. En accord avec les prescriptions de la LCCF, le service peut donc **s'adjoindre l'aide d'experts** pour les travaux de révision demandant **des compétences particulières**. C'est presque exclusivement à cette activité qu'est consacré le budget des mandats du CCFI, en fonction des besoins.

Titre	Type de contrôle
Audit informatique SAP	Rapport relatif à l'audit de la gestion des autorisations dans SAP

4.9 *Vérification des investissements*

Généralités

En vertu de l'article 13, alinéa 1 c) de la LCCF, le contrôle des **activités d'investissement** de l'État fait partie des **tâches essentielles** du CCFI. Le présent chapitre traite des audits **spécifiquement** consacrés aux investissements. Par ailleurs, le CCFI effectue d'autres contrôles en lien avec les investissements de l'État dans le cadre de ses audits financiers des services et offices de l'administration, lorsque ceux-ci gèrent des crédits d'investissements.

Titre	Type de contrôle
Service des ponts et chaussées	Vérification de l'investissement « Entretien constructif 2014 - 2017 »
Microcity	Audit de suivi de l'investissement Microcity

4.10 *Mandats spéciaux*

Aucun mandat spécial n'a été confié au CCFI en 2018 par les instances habilitées à le faire (Conseil d'État, Commission des finances du Grand Conseil, Commission de gestion du Grand Conseil, Conseil de la magistrature).

4.11 *Surveillance financière*

Titre	Type de contrôle
HE-ARC	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2017
HEP-BEJUNE	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2017

5. AUDITS EFFECTUÉS EN 2018 - RAPPORTS À ÉMETTRE

Tous les rapports à émettre au 31 décembre 2018 concernent des audits des processus SIGE entrepris dans le deuxième semestre.

5.1 Audits terminés

L'audit ci-après a été effectué en 2018 et terminé dans le dernier trimestre, mais le rapport y relatif sera émis en 2019. Il figurera dans les statistiques de l'année concernée.

Entité	Type d'audit	Terminé le
Gestion des partenaires	Audit de processus	20.12.2018*

* en attente de traitement au secrétariat

5.2 Audits en cours

Les **4 audits** ci-après ont été effectués en 2018 et sont en voie de finalisation. Les rapports ne seront émis qu'en 2019. Ils figureront dans les statistiques de l'année concernée.

Entité	Type d'audit	Statut
Gestion de la facturation	Audit de processus	En cours
Gestion des débiteurs	Audit de processus	En cours
Gestion des paiements	Audit de processus	En cours
Gestion des achats	Audit de processus	Projet*

* le projet de rapport a été transmis aux entités concernées pour commentaire

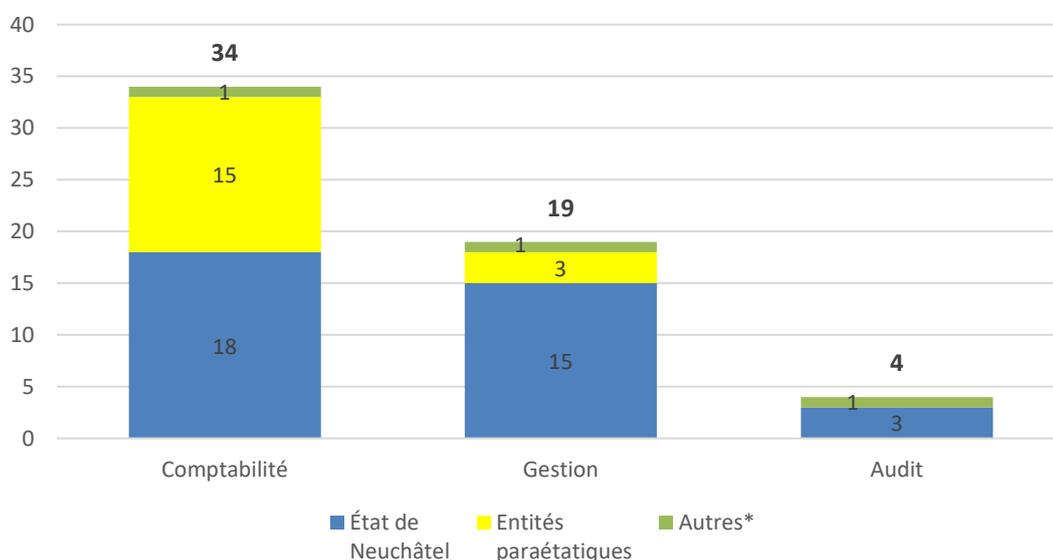
6. AUTRES ACTIVITÉS

6.1 Colloques, groupes de travail

Durant l'année 2018, comme les années précédentes, le chef de service a été associé au colloque des affaires financières du Département des finances et de la santé (DFS). Il a participé également à la séance de l'organe technique du suivi de la législation financière.

6.2 Conseils et renseignements

Le CCFI, de par ses connaissances approfondies et transversales de l'administration cantonale et des règles comptables et d'audit, est naturellement considéré comme un centre de compétence dans ces domaines. Il joue un rôle important de **consultant et de conseiller** auprès des diverses parties prenantes. À ce titre, le chef de service et les collaborateurs du CCFI répondent régulièrement à **diverses sollicitations, comme le montre la statistique ci-dessous, relative à l'année 2018** :



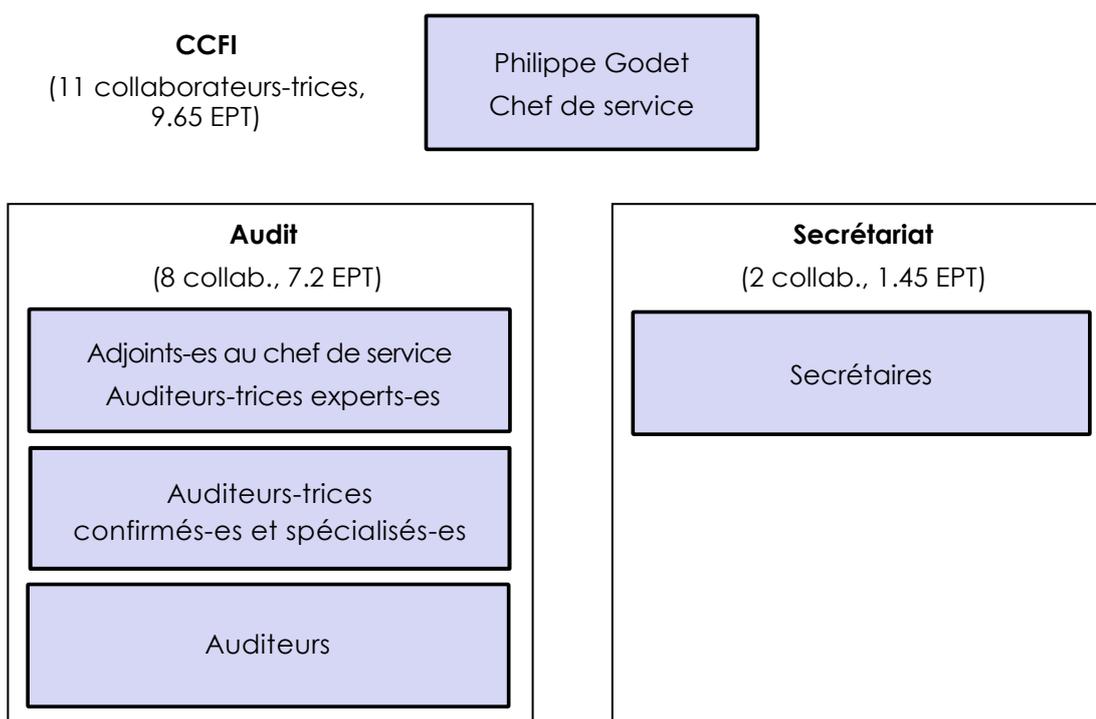
* Autres : fiduciaires, communes, privés

278 heures ont été consacrées à ces tâches en 2018.

7. GESTION DU SERVICE DURANT L'ANNÉE 2018

7.1 Le personnel et les effectifs

L'organigramme du service se présente comme suit au 31 décembre 2018 :



	2016	2017	2018
Femmes au 31 décembre	5	4	5
Hommes au 31 décembre	5	5	6
Moyenne annuelle (EPT)	8.29	8.27	9.45

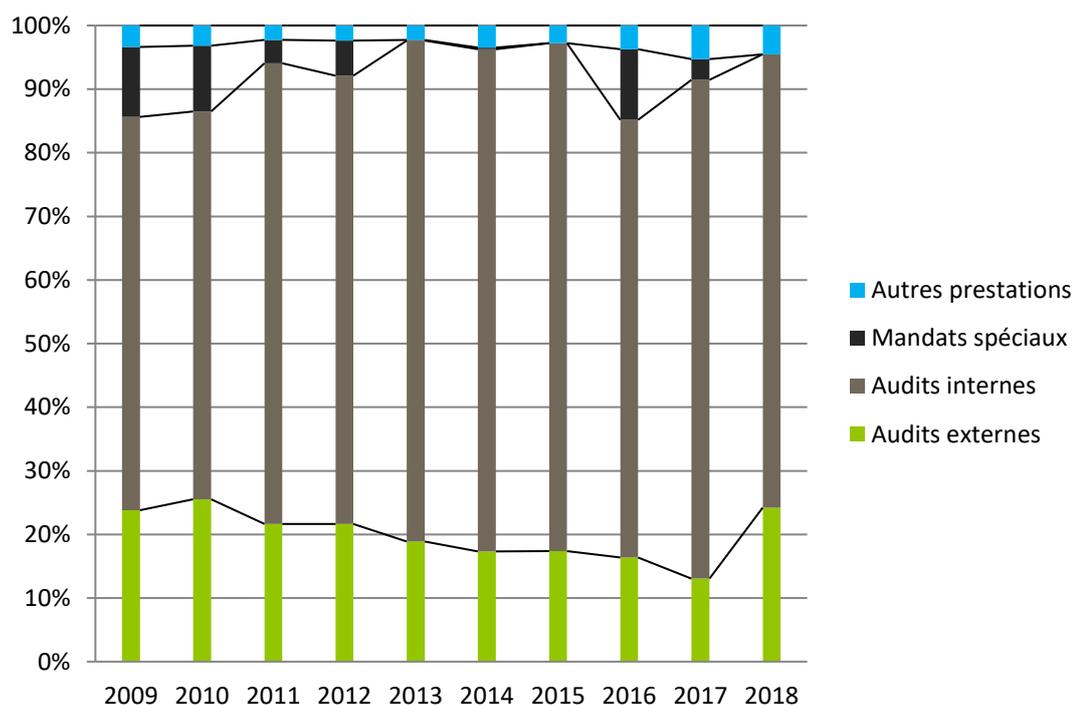
Le CCFI dispose d'une **équipe de spécialistes** comprenant des experts-comptables diplômés, ainsi qu'un Certified Internal Auditors (CIA) et Certified Information Systems Auditors (CISA).

Pour la première fois depuis plusieurs années, l'effectif du CCFI est au complet, à la suite de trois recrutements en 2018. Le CCFI estime qu'il est en mesure de remplir ses missions et **tâches essentielles** au sens de l'article 13 de la LCCF avec les ressources disponibles.

À part le chef de service et les secrétaires, tous les collaborateurs consacrent la **majeure partie** de leur temps à des audits **sur le terrain**. Ainsi, le 72% de l'ensemble des heures travaillées a été consacré à l'audit (75% en 2016) et le 28% restant aux tâches administratives, de secrétariat et de formation. Les **activités productives** représentent 63% des heures totales (y compris les vacances et absences). Il s'agit d'un ratio conforme à celui de la branche fiduciaire et aux attentes.

7.2 Les prestations effectuées en 2018

Pour l'année 2018, comparée avec l'année 2017, l'activité du CCFI se répartit de la manière suivante sur ses diverses prestations :



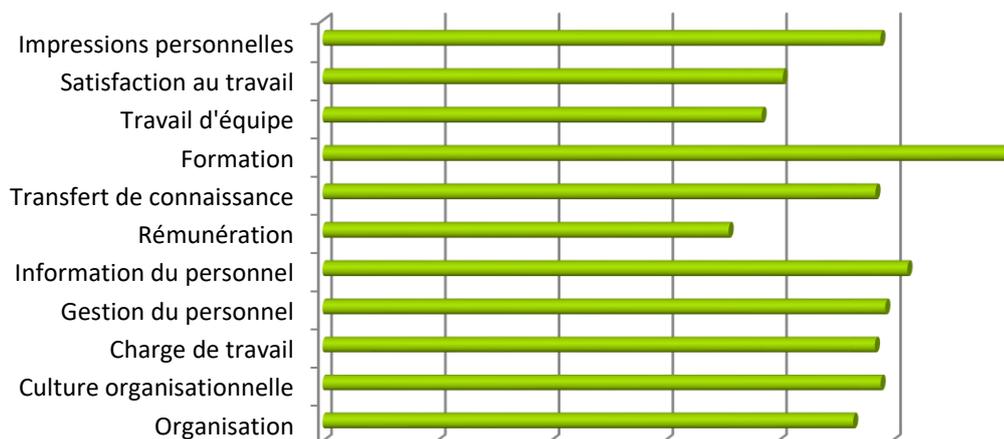
L'augmentation du temps consacré à l'**audit externe** s'explique par le changement de catégorie du mandat d'**audit des comptes annuels**, auparavant considéré comme un audit interne. Dès l'audit des comptes 2018, le CCFI effectue un audit complet selon les normes d'audit suisses. Le **retraitement du bilan de l'État** à l'occasion du passage au MCH2 a impliqué des travaux d'audit importants au cours de l'année 2018 déjà.

7.3 Le rapport GestionNE

Compte tenu de son indépendance, le CCFI participe à la démarche non pas en vertu d'un contrat GestionNE mais sur la base de l'article 3 du **Règlement GestionNE** du 23 novembre 2016. Le [chapitre 3](#) du présent rapport d'activité rend compte **globalement de la gestion** du CCFI mais les paragraphes suivants traitent de certaines **composantes spécifiques** du modèle :

7.3.1 Les enquêtes de satisfaction

Une **enquête de satisfaction interne**, selon le questionnaire standard de l'Office d'organisation (OORG), a été mise sur pied de manière anonyme auprès des collaborateurs du CCFI en été 2018. Les résultats de l'enquête ont été globalement satisfaisants, avec une **moyenne de 4.7** sur 6.



L'**enquête annuelle de satisfaction externe** a été organisée durant l'été 2018 auprès des entités ayant reçu un rapport du CCFI **dans les douze derniers mois**. Le CCFI a utilisé le questionnaire **standard** de l'Office d'organisation (OORG), qui comprend 10 questions. **La moyenne des appréciations est de 5.4** (sur un maximum de 6). Cette enquête est réalisée chaque année.

7.3.2 Le suivi des objectifs

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat	Commentaires
Satisfaction moyenne des usagers au sujet du processus d'audit	Note	> 5	5.4	

Objectif	Indicateur	Cible	Résultat	Commentaires
Respect des délais fixés d'entente avec l'utilisateur	Nombre de réclamations	0	0	
Apport de valeur ajoutée par des recommandations pertinentes. Minimisation des recommandations non acceptées.	Nombre de recommandations non acceptées	< 5%	3.0%	
Respect de la durée maximum entre deux audits	Nombre d'exceptions	0	20	Objectif gelé pour 2018
Rapports émis moins de 2 mois après la fin de l'audit (réception de la position de l'audité)	Délai moyen	< 60 jours	33	
Réaliser au moins 1 audit informatique par année	Nombre d'audits	1	1	
Réaliser au moins 1 audit d'investissement par année	Nombre d'audits	1	2	
Réaliser au moins 2 contrôles de caisse à l'improviste par année	Nombre d'audits	2	2	
Maintenir un taux minimum de réviseurs agréés par l'ASR	% d'agrément	50%	67%	
Maintenir un taux de productivité minimum	Taux de productivité	60%	63%	

L'objectif de respect de la durée maximum entre deux audits a été gelé pour 2018 : en effet, en raison de l'introduction du SIGE et du retraitement des comptes de l'État au 1^{er} janvier 2018, il a été nécessaire de fixer des priorités en fonction des risques et de reporter des audits de services prévus en 2018 (voir [chapitre 3](#)).

7.4.3 La revue annuelle de qualité (évaluation interne)

Le CCFI est agréé **comme expert-réviseur par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)**. Pour ce faire, il doit respecter diverses normes et directives, notamment en ce qui concerne le contrôle de qualité des prestations d'audit et a dû fournir à l'ASR une documentation explicative sur son système qualité, qui a été acceptée comme adéquate. **L'agrément du CCFI** en tant qu'expert-réviseur a été renouvelé par l'ASR pour 5 ans le 15 juillet 2014. Cette procédure d'agrément devra être répétée en 2019.

L'adjointe technique au chef du CCFI a procédé du 5 au 28 novembre 2018 à l'**audit annuel interne de la qualité**. Il s'agissait d'assurer d'une part la **surveillance du SCI** conformément à l'article 3 de l'Arrêté du Conseil d'État sur la gestion des risques et le contrôle interne et d'autre part la **surveillance du système de contrôle qualité** du CCFI. Cette surveillance couvre les exigences de la norme sur le contrôle qualité dans l'audit externe (NCQ 1) et des normes d'audit interne du Cadre de référence international des pratiques professionnelles (normes 1300 à 1311).

7.4.4 L'audit externe périodique (évaluation externe)

La Loi sur le contrôle des finances (LCCF) du 3 octobre 2006 prévoit à son article 7, alinéa 1 qu'un **réviseur externe** vérifie **une fois par législature** les comptes de fonctionnement du CCFI et procède au **contrôle de la qualité** et à l'**évaluation des prestations**. Le dernier audit a été effectué dans le courant de l'année 2017. Le prochain devrait avoir lieu en 2021.

7.5 **La communication et les instruments d'information**

Le CCFI continue de mettre un accent particulier sur la communication. Il utilise pour ce faire les outils de communication à sa disposition, à savoir notamment **Internet, Intranet public et Intranet privé**. Une partie du site privé est ouverte aux secrétariats généraux des départements et au Service financier afin de mettre à leur disposition **les rapports du CCFI sous format pdf, les réponses des entités aux observations du CCFI et le tableau de suivi pluriannuel des observations du CCFI**. Par ailleurs, le CCFI publie périodiquement la **liste des rapports** émis dans l'année sur son site Internet (www.ne.ch/ccfi).

8. **RELATIONS EXTERNES, COLLABORATIONS, AFFILIATIONS**

8.1 **Relations avec les commissions du Grand Conseil**

Le CCFI transmet mensuellement aux membres de la COGES et à ceux de la COFI, la **liste des rapports émis dans l'année** par l'intermédiaire du Secrétariat général du Grand Conseil.

L'article 20 de la LCCF stipule que la COGES et la COFI entretiennent des **contacts réguliers** avec le CCFI. Ce dernier se tient donc à leur disposition et répond à leurs convocations. Le chef du CCFI a été convié aux séances suivantes en 2018 :

Date	Commission	Configuration	Thème
26.04.2018	COGES/COFI	Sous-comm. DFS	Comptes 2017 de l'État
04.10.2018	COGES/COFI	Sous-comm. DFS	Budget 2019 du CCFI
19.12.2018	COGES/COFI	Sous-comm. DFS	Rapport sur le bouclage des comptes 2017 de l'État et suivi des recommandations du CCFI

8.2 Relations avec le Conseil d'État et les départements

L'article 19 de la LCCF prévoit que le Conseil d'État ou une délégation de celui-ci reçoit régulièrement le chef ou la cheffe du CCFI pour un **échange de vues**. L'autorité exécutive n'a pas entrepris de démarche en ce sens en 2018. Par contre, comme chaque année, le CCFI a sollicité une entrevue auprès de tous les chefs-fe de département, afin de présenter les missions et activités du CCFI et faire le point sur les activités d'audit liées aux **entités placées sous leur autorité** ainsi que sur les rapports les concernant et leur suivi. La planification des activités à court terme du CCFI dans les divers départements a été évoquée, de même que l'avancement du projet d'optimisation de la gestion des risques et du contrôle interne.

8.3 Relations avec les chefs de service

La Direction du CCFI et les collaborateurs du service rencontrent naturellement les responsables d'unité à l'occasion des **divers audits** menés au sein de l'administration cantonale. Le chef du CCFI rencontre également les chefs de service dans le cadre de **diverses réunions** qui leur sont destinées ou dans le cadre de **séances de projets**.

Depuis 2017, le chef du CCFI propose périodiquement une **brève réunion** à quelques chefs de service afin d'échanger à propos **des enjeux** qui se présentent à eux et des éventuelles **difficultés** qu'ils pourraient rencontrer. Cet échange doit aussi permettre au CCFI, le cas échéant, de prendre en compte **les besoins et soucis** des services concernés, et de mettre à jour ses connaissances de leurs activités et projets, afin de nourrir son **analyse de risques**. Ces rencontres sont organisées en priorité avec des responsables qui ont peu de contacts avec le CCFI ou qui ont pris leur fonction récemment. En 2018, il a été renoncé à ces rencontres en raison de la surcharge générale liée notamment à l'introduction de SIGE.

8.4 Collaboration et conférences intercantionales

Le CCFI entretient de nombreux contacts avec les contrôles des finances **des autres cantons latins**. Un véritable réseau d'échanges et d'information a été mis en place tout au long de ces dernières années. Les chefs de service des cantons latins sont regroupés au sein de la Conférence latine des chefs des contrôles des finances, dont **le chef du CCFI assume la présidence** depuis l'été 2018. Un séminaire **d'échange d'expériences** de deux jours a lieu chaque année.

Des échanges d'informations bilatéraux ont également eu lieu avec le **Contrôle fédéral des finances** afin d'éviter des doubles contrôles ou de laisser des zones grises dans les domaines d'intérêts communs.

Par ailleurs, le CCFI participe à la **Conférence suisse des contrôles des finances** (CCOFI).

Compte tenu de sa petite taille, le CCFI tire un grand bénéfice des **collaborations intercantionales**, qui lui permettent un accès à des **méthodes, des documents, des formations ou des informations nécessaires et gratuits**. Le chef du CCFI est membre du secrétariat de la CCOFI, dans lequel il représente les cantons latins, avec le chef du Service d'audit interne du canton de Genève.

8.5 Associations professionnelles

Le CCFI, de même que tous ses auditeurs et auditrices, sont membres de l'**Association suisse d'audit interne** (ASAI, IIA Switzerland). Par ailleurs, les experts-comptables du service sont membres d'**EXPERTsuisse** (anciennement Chambre fiduciaire) à titre individuel. Le chef du CCFI est membre du Comité de l'ordre neuchâtelois d'EXPERTsuisse.

Ces affiliations sont primordiales afin de disposer en tout temps des informations au sujet des **évolutions normatives** touchant le CCFI et des **formations continues** y relatives, à des conditions préférentielles. Par ailleurs, elles permettent des rencontres périodiques avec d'autres professionnels et favorisent ainsi les échanges et l'amélioration de la qualité.

Neuchâtel, le 6 février 2019

Contrôle cantonal des finances
Le chef de service



Philippe Godet

Annexe :

- Liste des rapports déposés durant l'année 2018

Distribution en pdf :

- Conseil d'État ;
- Secrétariat général du Grand Conseil, à l'attention du Grand Conseil.

La distribution du rapport de gestion du CCFI est prescrite par l'article 23 alinéa 1 de la LCCF. Il est public (art. 24 al. 1 de la LCCF).

LISTE DES RAPPORTS DÉPOSÉS DURANT L'ANNÉE 2018

Classification du type de prestations du Contrôle cantonal des finances

- A = Vérification dans les offices et services de l'administration cantonale*
- A1 = Vérifications effectuées annuellement dans un service ou une école*
- A2 = Vérifications d'offices et de services effectuées selon la planification pluriannuelle*
- A3 = Vérifications de processus*
- A4 = Vérifications à l'improviste*
- B = Mandats d'audit externe*
- B1 = Mandats de révision annuelle d'entités paraétatiques*
- B2 = Mandats de révision annuelle concernant des prestations spécifiques fournies à des partenaires externes par des offices ou services de l'administration cantonale*
- C = Vérifications transversales*
- D = Audit informatique*
- E = Vérification des investissements*
- F = Mandats spéciaux*
- G = Certification de décomptes de subvention*
- H = Surveillance financière*

ENTITÉS CONTRÔLÉES	TYPES DE CONTRÔLE	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT
Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte	Vérification des comptes de l'exercice 2016 et audit de gestion	06.02.2018	A2	DJSC
Centre interrégional de formation de police - École de Colombier	Vérification des comptes de l'exercice 2017 et audit de gestion	14.02.2018	A1	DJSC
Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises	Vérification des comptes de l'exercice 2016 et audit de gestion	20.02.2018	A2	DEF
Service des contributions	Vérification des comptes de l'exercice 2016 et audit de gestion	22.02.2018	A1	DFS
Service des formations postobligatoires et de l'orientation	Vérification des traitements des enseignants des centres professionnels et des lycées pour 2016	23.02.2018	C	DEF
Service des communes	Vérification des comptes de l'exercice 2016 et audit de gestion	21.03.2018	A2	DFS
Service des transports	Vérification des comptes de l'exercice 2016 et audit de gestion	22.03.2018	A2	DDTE
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	Révision des comptes annuels 2017 (Rapport succinct de l'auditeur au Conseil)	23.03.2018	B1	DEAS
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	Révision des comptes annuels 2017	23.03.2018	B1	DEAS
Service des ressources humaines	Vérification des traitements 2016-2017 (du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017)	29.03.2018	C	DJSC
Office d'organisation	Rapport relatif à l'audit du processus GestionNE de l'État de Neuchâtel	19.04.2018	C	DFS
Fonds spécial pour les voyages et excursions d'études des classes du Lycée Denis-de-Rougemont	Révision des comptes annuels 2017	26.04.2018	B1	DEF
Service financier	Rapport détaillé relatif à la vérification du bouclage des comptes 2017 de l'État de Neuchâtel	27.04.2018	C	DFS
Evologia	Contrôle de la demande de versement final 2017 du programme d'emploi temporaire « Evologia » pour le Service de l'emploi	02.05.2018	G	DDTE
Service cantonal des automobiles et de la navigation	Révision des comptes annuels 2017 (Rapport détaillé au Conseil d'administration)	03.05.2018	B1	DDTE
Service des formations postobligatoires et de l'orientation	Vérification des comptes de l'exercice 2016 et audit de gestion	07.05.2018	A2	DEF
Service des ponts et chaussées	Vérification de l'investissement « Entretien constructif 2014 - 2017 »	24.05.2018	E	DDTE

ENTITÉS CONTRÔLÉES	TYPES DE CONTRÔLE	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT
Service de la géomatique et du registre foncier	Vérification des comptes de l'exercice 2016 et audit de gestion	29.05.2018	A2	DDTE
Latitude 21 Fédération neuchâteloise de coopération au développement	Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint des comptes annuels 2017 à l'Assemblée générale des membres	30.05.2018	B1	DFS
Centre interrégional de formation de police	Rapport relatif au contrôle des comptes de fonctionnement consolidés 2017	31.05.2018	B1	DJSC
Glossaire des patois de la Suisse romande	Révision des comptes annuels 2017	31.05.2018	B1	DEF
Association arc jurassien.ch	Révision des comptes annuels 2017	04.06.2018	B1	DEAS
Coordination régionale Interreg	Révision du bilan et du compte de résultat de l'exercice 2017	04.06.2018	B1	DEAS
Université de Neuchâtel Fortune de l'Université	Rapport détaillé relatif à la révision des comptes annuels 2017	05.06.2018	B1	DEF
Commission LoRo-Sport Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2017	12.06.2018	B1	DJSC
Office cantonal de l'assurance-maladie	Vérification du décompte 2017 concernant l'obtention des subsides fédéraux destinés à la réduction des primes dans l'assurance-maladie	13.06.2018	G	DEAS
Université de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2017 (Rapport succinct de l'auditeur au Rectorat)	14.06.2018	B1	DEF
Université de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2017	14.06.2018	B1	DEF
HE-ARC	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2017	20.06.2018	H	DEF
Centre de formation neuchâtelois pour adultes	Rapport relatif au contrôle des coûts 2017 des cours organisés par le CEFNA dans le cadre des mesures du marché du travail du Service de l'emploi	26.06.2018	G	DEF
Office des vins et des produits du terroir	Contrôle restreint des comptes annuels 2017 (Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration)	28.06.2018	B1	DDTE
Ministère public	Vérification des comptes de l'exercice 2017 et audit de gestion	05.07.2018	A2	Autorités judiciaires
Audit informatique SAP	Rapport relatif à l'audit de la gestion des autorisations dans SAP (Modules Basis, FI - CO, SD, PSCD, MM, HR et OM)	27.07.2018	D	DFS
Centre neuchâtelois d'entretien des routes nationales	Révision des comptes annuels 2017	20.08.2018	B1	DDTE

ENTITÉS CONTRÔLÉES	TYPES DE CONTRÔLE	DATE DU RAPPORT	PRESTATIONS	RATTACHEMENT
Conférence latine des affaires sanitaires et sociales	Révision du décompte 2017	21.08.2018	B1	DFS
Service de l'action sociale Office cantonal de l'assurance-maladie	Vérification de la gestion financière de l'exercice 2017 et audit de gestion	23.08.2018	A3	DEAS
Service de l'action sociale « Facture sociale »	Analyse du décompte annuel 2016	13.09.2018	C	DEAS
Comptes de l'État de Neuchâtel	Vérification du « retraitement MCH2 » au 1 ^{er} janvier 2018	14.09.2018	C	DFS
Fonds spécial pour les stages linguistiques en faveur d'étudiants de l'école supérieure, filières techniques, du canton de Neuchâtel	Révision des comptes annuels 2017	19.09.2018	B1	DEF
HEP-BEJUNE	Lettre-rapport d'information sur les travaux effectués concernant les comptes 2017	25.09.2018	H	DEF
Chancellerie d'État	Contrôle de caisse à l'improviste du 9 août 2018	26.09.2018	A4	CHAN
Lycée Denis-de-Rougemont	Contrôle de caisse à l'improviste du 21 août 2018	03.10.2018	A4	DEF
Conservatoire de musique neuchâtelois	Vérification des comptes de l'exercice 2017 et audit de gestion	29.10.2018	A1	DEF
Fonds de désendettement et de prévention à l'endettement	Révision des comptes de l'exercice 2017	30.10.2018	B1	DEAS
Service des contributions	Audit d'après l'article 104a LIFD Formulaires 57 au 31 décembre 2017	30.10.2018	B2	DFS
Service des ressources humaines	Audit des processus liés à la gestion des traitements et audit de gestion	04.12.2018	C	DJSC
Service des contributions	Vérification des comptes de l'exercice 2017 et audit de gestion	13.12.2018	A1	DFS
Microcity	Audit de suivi de l'investissement Microcity	19.12.2018	E	DFS